

A PINEY, LE 12 octobre 2018

Objet : Règlement Local de Publicité de la ville de Troyes



Monsieur le maire,

En sa séance de conseil municipal du 24 juin 2018, la ville de Troyes a arrêté le Règlement Local de Publicité et des Enseignes de la commune. Ce projet a été reçu par le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (PnrFO) le 13 juillet 2018 pour avis.

Les objectifs fixés par le conseil municipal sont :

- d'améliorer la qualité urbaine de la commune
- de poursuivre la mise en valeur de son patrimoine
- d'exercer un contrôle de la publicité et des enseignes
- de préciser et adapter les règles nationales à la commune de Troyes
- d'adopter une législation plus restrictive que les règles nationales en matière d'enseignes et de pré-enseignes
- de maîtriser l'essor des nouveaux modes de communications.

Le projet de règlement porte sur l'ensemble de la commune de Troyes et comprend quatre zones couvrant l'essentiel de la commune en matière de publicités, enseignes et pré-enseignes.

Pour rappel, les objectifs des Parcs naturels régionaux en termes de réglementation de la publicité sont la sauvegarde et la mise en valeur des paysages naturels et bâtis et la protection du patrimoine culturel. Les Parcs ont une mission de préservation du cadre de vie et des paysages en luttant contre la banalisation des paysages.

Périmètre du projet :

La Ville de Troyes a souhaité élaborer un Règlement Local de Publicité (RLP) afin d'anticiper la caducité du RPLi de l'agglomération troyenne. A l'instar du précédent RLPi il apparaît qu'il aurait été opportun d'aborder ce nouveau RLP dans une approche plus large mettant en œuvre un projet politique de préservation du cadre de vie à l'échelle intercommunal. En effet, sans coupure de l'urbanisation, il est difficile de considérer que les entrées de la ville de Troyes commencent uniquement aux boulevards en ZRP2. En effet, celle-ci sont situées à partir de la première couronne de communes de la ville de Troyes. Le périmètre Troyes Champagne Métropole aurait permis d'offrir des règles cohérentes et partager entre les diverses entités de ce pôle urbain majeur.

Délimitation géographique des zones

La délimitation géographique des zones est cohérente avec les justifications présentes dans le dossier. Le périmètre ZRP 1 correspond au centre historique de la Ville de Troyes couvert par le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur étendu, ainsi que tous les grands axes permettant d'y accéder. Le Parc souhaite attirer l'attention du Conseil municipal sur le fait que la gare de Troyes et sa périphérie (cf. *Quartier Gare 2019 : un pôle en mouvement*) ne sont pas contenues dans cette zone, alors qu'elles semblent représenter une des entrées majeures de l'agglomération troyenne. De plus, plusieurs bâtis industriels reflétant le passé industriel de la ville de Troyes se situent en ZRP 4. Ce bâti, au même titre que l'architecture en pan de bois au cœur du centre historique de la ville de Troyes, mérite d'être mis en valeur et protégé car il contribue à l'histoire de la ville de Troyes. Le PnrFO suggère que les rues et ilots comportant cette typologie de bâti soient reclassés en ZRP 2.

Règles des ZRP relatives à la publicité & pré-enseignes

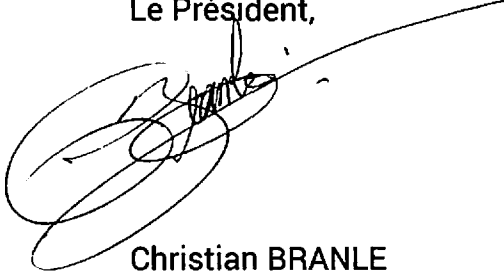
La ZRP 1 vise à protéger un bâti dense, de grande qualité patrimoniale et architecturale, en instaurant une réglementation restrictive de la publicité et des pré-enseignes. Il semblerait intéressant que la Ville de Troyes confirme la valorisation de son patrimoine en interdisant intégralement la publicité de la ZRP 1 en y excluant la publicité des mobiliers urbains et notamment la publicité numérique.

Conclusion

Le Pnr de la Forêt d'Orient émet un avis favorable sur le RLP de la ville de Troyes et reste à sa disposition (élus et agents) pour continuer à améliorer la qualité urbaine, notamment sur le thème de la publicité.

Sur ce thème, le Parc dispose d'une expérience acquise dans le cadre de la réalisation et de la mise en œuvre de sa Charte Signalétique, document applicable sur l'ensemble des communes qui le composent.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christian Branle', is written over a large, loopy scribble. A long horizontal line extends from the right side of the signature across the page.

Christian BRANLE

Coordonnées du pôle aménagement, architecture et paysage du Parc :

Hugo Devillers - architecture@pnrfo.org - 03-25-43-81-98